

Image not found or type unknown



## Droit de visites et d' hébergements

Par **Farraya**, le **13/02/2019** à **22:15**

Bonsoir , le jugement dit que le père devra venir chercher sa fille le vendredi à 18 HR en periode de vacances scolaires sans mentionné l' endroit ,sachant que l' école se termine le vendredi à 15 HR 45 , il est en revanche mentionné que hors vacances scolaires ce sera le vendredi sortie de classe , je pensais donc que c' était devant mon domicile ou sortie des activités extra scolaires ,que dois je comprendre s' il vous plait ? Merci .cdlmnt .LF.